

A notre initiative, nous avons rencontré Mme Sophie DARRIGUES, Directrice par intérim de la Direction Petite Enfance. La rencontre s'est tenu dans les locaux de la Direction – Site Sébastopol le 28 juin 2018 à 10h30...

Plusieurs points étaient à l'ordre du jour, émanant directement des structures toulousaines et collectées par les déléguées FO.

Congés annuels : La validation des congés est confiée à la Direction de chaque structure.

Rappel

- Respecter un préavis de 10 jours ouvrés pour poser des congés supérieurs ou égaux à 5 jours.
- Un agent n'est pas autorisé à s'absenter du service sans avoir eu retour de sa demande de congés.
- Tout refus de congés devra être motivé par écrit.
- Les agents contractuels doivent poser la totalité de leurs droits à congés avant la fin de leur contrat. Les congés non pris ne sont pas rémunérés à l'issue du contrat.

Mobilité : Nous avons dénoncé un manque de transparence lorsque des postes deviennent vacants. Quel que soit le cadre d'emplois d'un poste vacant, l'ensemble des agents, quel que soit leur grade, doivent en être informé à travers une note interne afin de pouvoir postuler s'ils le souhaitent. Il est primordial que cette note interne soit diffusée à TOUS LES AGENTS de la Petite Enfance.

Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I) : Nous avons soulevé le fait qu'aujourd'hui, c'est l'agent qui juge la présence ou non d'allergènes dans le repas ou le goûter de l'enfant. Dans un souci d'équité de traitement entre les enfants accueillis mais aussi de simplification logistique pour les agents, **FO demande** que les goûters de l'ensemble des enfants soient pris en charge par la Collectivité (en Multi Accueil comme en Halte-Garderie).

Pour plus de sécurité, et de manière plus large, FO demande que les parents fournissent le repas de leur enfant présentant une éviction alimentaire.

Réductions d'horaires : Certaines structures ont réduit leurs horaires d'ouverture, impactant considérablement le service public rendu. La raison : le pool de remplaçants n'est pas assez important du fait d'un manque de candidatures qui ne permet pas d'assurer la sécurité des enfants et des agents. D'où la restriction ponctuelle des horaires d'ouverture de certaines structures.

Nous le rappelons, **FO privilégiera toujours les conditions de travail des agents.**

Régime Indemnitaire des agents de catégorie B et A de la filière médicosociale : Nous avons rappelé notre volonté de voir les montants réévalués dans le cadre de la mise en œuvre de RIFSEEP (Régime Indemnitaire Fonction des Sujétions de l'Expertise et de l'Expérience Professionnelle).

Encadrement des enfants : La règle à appliquer au quotidien est « **2 agents minimum en permanence** (dont 1 diplômé) »

NBI Soupetard : Malgré le temps qui passe, le syndicat FO ne s'épuise pas et continue de porter cette revendication auprès de la Haute Administration. Notre demande est celle des agents : Compte tenu du lieu de résidence des enfants accueillis, l'ensemble des agents de la structure doivent bénéficier de la NBI Quartier Prioritaire (15 points, soit environ 50 € nets/mois). Pour rappel, la NBI est la seule prime qui est comptabilisée dans le calcul de nos retraites...

Pool du personnel volant : Le dispositif arrive à son terme le 01/10/2018, après deux ans d'existence. Une réflexion est actuellement menée au sein de la Direction Petite Enfance quant à l'organisation du pool. Nous n'avons pas de réponse plus précise pour l'instant. Dès que nous en saurons plus, nous ne manquerons pas de vous le communiquer.

Externalisation des Agents d'entretien ? Oui mais seulement pour les agents des RAM (Relais d'Assistantes Maternelles), Crèches Familiales et LAEP (Lieu d'Accueil Enfants-Parents). Les agents contractuels réalisant leurs missions sur ces structures réalisent trop peu d'heures d'entretien/semaine au vu des temps de trajet pour se déplacer d'une structure à l'autre.

Dernière minute !!

Rencontre Direction Petite Enfance – 3 juillet 2018

ABSENTEISME

Bien consciente de l'absentéisme important au sein du service, la Direction de la Petite Enfance s'engage à mettre les moyens nécessaires sur les recrutements. Malheureusement, certaines contraintes statutaires ne facilitent pas cette démarche, notamment l'absence de Régime Indemnitaire pour les agents contractuels.

COMMUNICATION

Nous avons également soulevé des dysfonctionnements importants en termes de communication : la Direction a identifié cette problématique et s'engage à mettre en place des valeurs communes sur l'ensemble des structures.

ASSISTANTES MATERNELLES

Dégel des agréments des Assistantes Maternelles : Jusqu'alors, un agrément était réservé pour un éventuel remplacement. Avec la diminution du nombre d'Ass Mat (268 en 2015, contre 140 aujourd'hui), cette mesure est abandonnée. Ainsi, chaque agrément est disponible, ce dont nous nous félicitons.

ASSISTANT DE PREVENTION

Recrutement d'un 2^{ème} ADP : Pour FO, ce recrutement était INDISPENSABLE, compte tenu de la taille de la Direction, afin de recenser les risques professionnels pour plus de précisions et de réactivité.

AUDIT

L'audit réalisé au sein des structures est en cours d'analyse ; une restitution nous sera faite à la rentrée.

Des questions ? Contactez-nous !!